

COMMUNE DE VOGELGRUN

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VOGELGRUN
DE LA SEANCE DU MARDI 26 FEVRIER 2019

Sous la présidence de Monsieur Charles THOMAS, Maire

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 20 heures.

Présents : M. Jean-Marc CORREGES, M. Mirko PASQUALINI, M. Jean-Louis SCHINDLER, Adjoints.

Mmes Céline HEITZLER, Irène KLAMMERS, Isabelle KOERBER, Françoise SCHMITZ.

MM. Jeannot DEMANGEAT, Christian MAGINIEAU.

Absents excusés et non représentés : Mmes Lydie KLOPP, Christelle MAYER, Angéline MANCAUX.

M. Christian HALBARDIER.

Absent non excusé : M. Dominique BOHN, Adjoint.

Ont donné procuration : -

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 3 décembre 2018.
2. Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2019.
3. Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI). Débat sur les orientations du projet d'aménagement et du développement durables (PADD).
4. Création d'un emploi non permanent pour un accroissement temporaire d'activité – Mairie.
5. ONF. Forêt communale, programme de travaux et de coupes année 2019.
6. Contrat groupe d'assurance statutaire, participation au marché public du centre de Gestion du Haut - Rhin.
7. Divers.

POINT 1 – Approbation du procès-verbal de la séance du 3 décembre 2018.

M. le Maire soumet au Conseil Municipal le procès-verbal de la réunion du 3 décembre 2018, aucune observation n'étant formulée, il est adopté à l'unanimité des présents.

POINT 2 – Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2019.

M. le Maire rappelle les dispositions de l'article L.1612-1 du code général des collectivités qui prévoit que jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la Collectivité Territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget lors de son adoption.

Il est proposé au conseil municipal de recourir à cette faculté dans l'attente du vote du budget primitif 2019.

- Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.1612-1,
- Vu le budget primitif 2018,

Aussi après avoir entendu les explications de M. le Maire, le Conseil Municipal, autorise M. le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement en 2019, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2018, comme suit :

Section d'investissement Chapitre budgétaire	Crédits ouverts en 2018	Montant autorisé avant vote BP 2019
21 - immobilisations corporelles	400.791 euros	100.197 euros
21311 Hôtel de Ville	10.000 euros	2.500 euros
21312 Bâtiments scolaires	226.819 euros	56.704 euros
21318 Autres bâtiments publics	93.972 euros	23.493 euros
2135 Installations générales	20.000 euros	5.000 euros
2181 autres installations générales	15.000 euros	3.750 euros
2183 Matériel de bureau	5.000 euros	1.250 euros
2184 Mobilier	10.000 euros	2.500 euros
2188 Autres immobilisations corporelles	20.000 euros	5.000 euros

POINT 3 – Plan Local d’Urbanisme Intercommunal (PLUI). Débat sur les orientations du projet d’aménagement et du développement durables (PADD).

Avant de lancer le débat sur les orientations du projet d’aménagement et du développement durables (PADD), M. le Maire rappelle les grandes lignes de l’élaboration du Plan Local d’Urbanisme Intercommunal (PLUI).

Il indique que le PLUI se compose des documents suivants :

- Rapport de présentation,
- PADD (projet intercommunal),
- OAP (projets spécifiques),
- Règlement graphique et écrit,
- Annexes.

Le PADD est un document écrit qui contient les orientations du projet.

Il présente les fondements du projet de territoire :

- Renforcer l’organisation territoriale du Pays Rhin - Brisach,
- Pérenniser la vocation fluviale et industrielle du territoire,
- Assurer la diversification de l’activité économique,
- Préserver l’environnement et les ressources naturelles : une condition pour équilibrer entre elles les différentes formes du développement.

Il présente les 11 axes d’orientations du projet :

- Déployer une stratégie d’attractivité résidentielle,
- Renforcer l’organisation du territoire en complétant son niveau d’équipement,
- Ouvrir l’organisation des transports et des déplacements à tous les modes,
- Valoriser la vocation fluviale et industrielle, assurer la diversification économique, équilibrer l’équipement commercial,
- Valoriser la dimension touristique et développer l’offre de loisirs,
- Engager la transition énergétique, adapter le territoire au changement climatique,
- Préserver les milieux naturels les plus sensibles,

- Préserver les espaces agricoles, soutenir la filière agricole,
- Valoriser la qualité du paysage et préserver ses caractéristiques propres,
- Prévenir les risques, maîtriser et diminuer les nuisances,
- Optimiser l'utilisation de la ressource foncière, limiter et maîtriser l'étalement urbain.

Les grands chiffres de notre PADD :

- 2036 : horizon du PLUI,
- 4.400 habitants supplémentaires,
- 3.300 logements à bâtir,
- 120 hectares de foncier en extension,
- 90 hectares de foncier en densification.

Quel est le devenir des terrains constructibles si le but est d'économiser du foncier pour préserver les terrains naturels ?

Mme Isabelle KOERBER demande qui a le dernier mot et qui décide à l'issue de cette procédure.

Chacun y défend son territoire, c'est une véritable usine à gaz.

On ne peut pas tout défendre d'où l'organisation du débat de ce soir.

Afin que ce débat soit optimal, les documents sont présentés par vidéo-projection et afin de garder un fil conducteur, une ligne conduite est définie : suivre les documents graphiques.

- **Organisation de l'armature urbaine préconisée.**

Il ressort de ce document que la ville de NEUF – BRISACH est enclavée.

Notre village de Vogelgrun est 'tout petit' et restera un petit village.

- **Structuration économique territoriale.**

La ZIP Nord représente les grandes usines.

L'Ile du Rhin est un projet touristique majeur.

M. Christian MAGINIEAU souhaiterait savoir quel est le site touristique majeur d'Hirtzfelden, la maison de la nature ?

Mme Céline HEITZLER présente brièvement le projet touristique de Rumersheim-le-Haut.

- **Organisation des transports tous modes.**

Mme Françoise SCHMITZ s'interroge sur le tracé de la liaison ferroviaire entre la France et l'Allemagne.

Une construction de 3 ponts est nécessaire ?

M. Jean – Louis SCHINDLER préconise que le train passe entre Volgelsheim et Biesheim afin de simplifier la traversée du Rhin et de construire une gare au nord de Breisach.

Il est demandé ce que matérialise la flèche jaune sur le plan au niveau de Vogelgrun.

Mme Isabelle KOERBER souhaiterait savoir si le grand hamster a été recensé dans notre secteur.

Les conseillers municipaux demandent s'il y a une zone portuaire de prévu, pas sur le plan.

Il faudrait plus de détail sur la proposition de desserte ferroviaire, flèche jaune sur Vogelgrun.

La demande de piste cyclable sur l'île du Rhin ne figure pas sur le plan.

Les bouclages des pistes cyclables sont imparfaits.

Les bouclages ne sont pas faits.

M. Mirko PASQUALINI souhaite plus d'explications sur le contournement de Weckolsheim.

Déviation Weckolsheim ?

- **Préservation des milieux naturels.**

M. le Maire souhaite qu'une attention particulière soit apportée sur les classements, les zones qui apportent une contribution financière ne doivent pas être déclassées et renommées. La concession EDF doit rester du foncier bâti.

A quoi correspondent les corridors écologiques ?

La carte n'est pas bien faite.

Il ne faut pas que cela devienne une contrainte.

Il faut laisser faire la nature.

Pour M. Mirko PASQUALINI il ne faut pas se précipiter le projet est trop important.

Il est également dit qu'il n'y pas de de projet structurant sans sacrifice.

POINT 4 – Création d'un emploi non permanent pour un accroissement temporaire d'activité - Mairie.

L'organe délibérant,

Sur rapport de l'autorité territoriale,

- Vu le Code Général des Collectivités territoriales ;
- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment le 1° de l'article 3 ;
- Vu le budget de la collectivité territoriale ;
- Vu le tableau des effectifs de la collectivité territoriale ;
- Vu le modèle de délibération du Centre de Gestion FPT du Haut-Rhin ;

Considérant que la législation autorise le recrutement d'agents contractuels pour faire face à un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de 12 mois, renouvelable pendant une même période de 18 mois consécutifs ;

Considérant que la commune peut être confrontée à un besoin de personnel temporaire ;

Considérant qu'il convient de créer un poste d'agent contractuel relevant du grade d'adjoint administratif (adjoint administratif ou adjoint administratif principal de 1^{ère} classe ou adjoint principal de 2^{ème} classe) à raison d'une durée hebdomadaire de 35 heures (soit 35/35^{èmes}) pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité ;

Décide

Article 1^{er} : À compter du 1^{er} mai 2019, un poste d'agent contractuel relevant du grade adjoint administratif (adjoint administratif ou adjoint administratif principal de 1^{ère} classe ou adjoint principal de 2^{ème} classe) est créé à raison d'une durée hebdomadaire de 35 heures (soit 35/35^{èmes}), pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité.

Article 2 : Le poste sera rémunéré par référence à un échelon du grade précité.

Article 3 : L'autorité territoriale est autorisée à procéder au recrutement d'un agent sur le poste précité et à prendre les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération, lorsque la collectivité territoriale se trouve confrontée à un besoin de personnel temporaire.

Article 4 : Les crédits nécessaires sont prévus au budget de la collectivité territoriale.

POINT 5 – ONF. Forêt communale, programme de travaux et de coupes année 2019.

M. le Maire présente à l'Assemblée le programme d'actions, le programme des travaux d'exploitation – état de prévision des coupes de l'ONF ainsi que le devis y afférent d'un montant de 23.750,68 euros TTC.

A la vue de ce montant, le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite à ces propositions de l'ONF.

Néanmoins, le Conseil Municipal souhaiterait que de petits lots de bois de chauffage soient réalisés.

POINT 6 – Contrat groupe d'assurance statutaire, participation au marché public du Centre de Gestion du Haut - Rhin.

Après avoir entendu les explications de M. le Maire concernant le contrat groupe d'assurance statutaire, le Conseil Municipal décide de participer à la consultation organisée par le Centre de Gestion du Haut – Rhin en 2019, pour renouveler le contrat d'assurance statutaire et autorise M. le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Le contrat devra couvrir tout ou partie des risques suivants :

- agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. : décès, accident de service, maladie contractée au service, maladie ordinaire, longue maladie, maladie de longue durée, maternité, paternité, adoption, disponibilité d'office, invalidité.
- agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L. : accident du travail, maladie professionnelle, maladie ordinaire, grave maladie, maternité, paternité, adoption.

Il devra prendre effet au 1^{er} janvier 2020, pour une durée de 4 ans, et être géré sous le régime de la capitalisation.

La décision éventuelle d'adhérer aux conventions proposées fera l'objet d'une délibération ultérieure.

POINT 7 – Divers.

- En complément de la délibération prise le 3 décembre 2018 et suite au rejet du mandat par le Trésor Public, le Conseil Municipal décide d'affecter des crédits d'un montant de 1.000 euros sur le compte 673. Ce montant figurera au budget primitif 2019. Un

nouveau mandat sera émis afin de procéder au remboursement de la somme de 747,65 euros à la famille HOAREAU.

- La Communauté de Communes Pays Rhin - Brisach a chargé la Fédération des Foyers-Clubs d'Alsace de l'organisation du stage théorique du Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur qui se déroulera du 6 au 13 avril 2019 à Biesheim.
- Suite à la demande de prix de la Communauté de Communes Pays Rhin – Brisach concernant la prestation de balayage des rues, la société AFC Balayage a été retenue, tarif identique à l'année dernière (319 euros TTC / par intervention à raison de 3 prestations / an).
- Le document Taxe d'Habitation : renseignements extraits du rôle général 2018 1386 bis TH est disponible en mairie.
- Il est signalé qu'un chien aboie toute la nuit rue du Rhin.
- Toujours et encore des crottes dans les rues du village.
- Le point vert fait régulièrement l'objet de dépôts sauvages. Tout document permettant d'identifier le ou les coupables est transmis à la gendarmerie.
- M. Mirko PASQUALINI informe l'Assemblée que des habitants souhaiteraient un sens unique dans la rue de l'Ecole. Ce point a déjà fait l'objet d'une réunion de la commission ' sécurité – signalisation '.
- Les tuyaux concernant les essais de pompage dans le cadre des travaux du bassin de rétention seront enlevés fin mars / début avril.
- Mme Céline HEITZLER fait le compte – rendu de la dernière réunion concernant le dispositif ' Participation Citoyenne ' . Il est à noter la baisse des cambriolages. La gendarmerie souhaiterait élargir ce dispositif à d'autres communes.

La séance est levée à 22h40

Tableau des signatures
pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du conseil municipal
de la commune de VOGELGRUN
de la séance du 26 février 2019

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 3 décembre 2018.
2. Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2019.
3. Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI). Débat sur les orientations du projet d'aménagement et du développement durables (PADD).
4. Création d'un emploi non permanent pour un accroissement temporaire d'activité – Mairie.
5. ONF. Forêt communale, programme de travaux et de coupes année 2019.
6. Contrat groupe d'assurance statutaire, participation au marché public du centre de Gestion du Haut - Rhin.
7. Divers.

Nom et Prénom	Qualité	Signature	Procuration
THOMAS Charles	Maire		
CORREGES Jean-Marc	1 ^{er} Adjoint		
BOHN Dominique	2 ^{ème} Adjoint	Absent et pas représenté	
PASQUALINI Mirko	3 ^{ème} Adjoint		
SCHINDLER Jean-Louis	4 ^{ème} Adjoint		
KOERBER Isabelle	Conseiller municipal		
HEITZLER Céline	Conseiller municipal		
MAGINIEAU Christian	Conseiller municipal		
MANCAUX Angéline	Conseiller municipal	Absente et pas représentée	
HALBARDIER Christian	Conseiller municipal	Absent et pas représenté	
MAYER Christelle	Conseiller municipal	Absente et pas représentée	
KLOPP Lydie	Conseiller municipal	Absente et pas représentée	

**Suite du
Tableau des signatures
pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du conseil municipal
de la commune de VOGELGRUN
de la séance du 26 février 2019**

KLAMMERS Irène	Conseiller municipal		
DEMANGEAT Jeannot	Conseiller municipal		
SCHMITZ Françoise	Conseiller municipal		